

Fiche Pratique

Fuite d'eau

J'ai une fuite d'eau

Il est indispensable :

- d'agir rapidement afin de ne rien endommager,
- de localiser précisément la fuite,
- de couper l'eau au compteur ou au robinet d'arrivée d'eau le plus proche de la fuite.

Remarques :

Si vos WC ne sont pas équipés d'un robinet d'arrêt, fermez l'arrivée d'eau au compteur.

Pour une fuite au niveau du compteur d'eau, bien distinguer l'origine de la fuite (avant/après compteur)

Quelles sont les démarches ?

Adressez-vous à votre correspondant pendant ses heures de permanence et, en dehors de celles ci, en cas d'urgence, vous pouvez également contacter le centre de contact.

Pensez, suite à la réparation, à établir un constat à l'amiable en cas de dégâts des eaux avec le voisin victime d'un dommage ou avec votre correspondant.

**Pour tous renseignements complémentaires
contactez le 0 970 828 076
du lundi au vendredi,
de 8h30 à 18h00
sans interruption.**

